

Commune de Montanaire

PREAVIS MUNICIPAL – N° 6/2022

Conseil communal du 5 octobre 2022

Thierrens - ancien collège rue de la Porte 3, bâtiment abritant l'administration communale, et villa communale rue de la Porte 10 Remplacement des chauffages

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PRÉAMBULE

Suite aux projets de rénovation de l'ancien collège, bâtiment abritant l'administration, et de la villa communale à Thierrens, nous nous sommes penchés sur la problématique du chauffage. Les deux bâtiments communaux sont actuellement chauffés au gaz, ce qui induit des factures conséquentes. La chaudière de l'immeuble administratif est régulièrement en panne et date de 2001. Son remplacement est nécessaire à court terme.

2 OBJECTIFS

Une étude a été faite pour évaluer le meilleur système de chauffage à prévoir en fonction des locaux à disposition pour l'installer. Afin de répondre au plan climat du canton de Vaud, nous avons décidé de nous passer des énergies fossiles. Notre projet est un système de chauffage à distance alimenté par des copeaux de bois ou plaquettes. En effet, comme nous sommes propriétaires de plusieurs hectares de forêts, nous pouvons privilégier un approvisionnement local.

La chaudière sera installée dans l'actuelle buanderie de la villa et le silo à plaquettes sera dans la cave du même bâtiment, où se trouvait une citerne à mazout. Une conduite traversera la rue de la Porte pour relier l'immeuble administratif. Des panneaux photovoltaïques recouvriront le toit de la salle du conseil.



Commune de Montanaire

3 COÛT DES TRAVAUX

Bâtiment

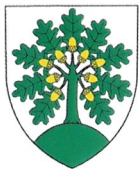
Démolition (fouilles extérieures)	CHF	6'963.79	
Maçonnerie (percements + local stockage)	CHF	24'698.24	
Travaux d'adaptation (locaux Porte 3)	CHF	4'642.53	
Peintures extérieures	CHF	464.25	
Installations électriques	CHF	11'606.31	
Panneaux photovoltaïques (tuiles déduites)	CHF	75'208.91	
Chaudière et ventilation	CHF	89'136.49	
Grilles de ventilation	CHF	649.95	
Menuiserie (portes extérieures)	CHF	7'985.14	
Nettoyage	CHF	464.25	
Divers et imprévus	CHF	27'948.01	
Total Bâtiment	CHF		249'767.87

Frais secondaires

Autorisations, taxes	CHF	2'321.26	
Reproductions de documents	CHF	1'392.76	
Architecte	CHF	23'212.63	
Géomètre	CHF	1'392.76	
CECB+	CHF	2'321.26	
Total frais secondaires	CHF		30'640.67

Total général HT	CHF	280'408.54
TVA 7,7%	CHF	21'591.46
Total général TTC	CHF	302'000.00

Des subsides cantonaux pour l'installation d'un chauffage à bois en remplacement du gaz ainsi que pour les capteurs solaires thermiques sont estimés à environ CHF 27'000.--.



Commune de Montanaire

4 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- vu le préavis n° 6/2022 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à effectuer le remplacement des chauffages de l'ancien collège qui abrite l'administration et de la villa communale, sis à la rue de la Porte 3 et 10 à Thierrens ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 302'000.-- ;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 102'000.-- par la trésorerie courante ;
- de financer le solde du crédit de CHF 200'000.-- par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché. Ce montant pourrait être financé en partie par la trésorerie courante, selon l'état des liquidités lors de la fin des travaux ;
- d'amortir la somme de CHF 100'000.-- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds affecté énergie durable » N° 9280.82 ;
- d'amortir le solde de l'investissement de CHF 202'000.-- sur une période de 20 ans, à raison de CHF 10'100.-- par an, la première fois lors de l'exercice 2025. Le montant des subventions à recevoir diminuera la durée de l'amortissement.

Pour la Municipalité

Le Syndic

Claude-Alain Cornu



La Secrétaire

Isabelle Freymond

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2022

Déléguée de la Municipalité : Nathalie Jaton